

THÈME 1 : UN SECOND DEGRE POUR LA REUSSITE DE TOUS

1 Le métier et la question de la « **gouvernance** » seront deux axes forts du congrès. Le
2 métier sera abordé dans ce thème en relation avec le thème 2 et la question de la «
3 **gouvernance** » dans le thème 2, en relation avec les rédacteurs du thème 1, seules les
4 conséquences pédagogiques des modes de gouvernance seront abordées dans ce thème.

5

6 1 . NOTRE AMBITION POUR LE SYSTÈME ÉDUCATIF

7 • 1.1 Répondre aux besoins **éducatifs** de la nation et des individus

8 L'éducation et la formation initiale sont un levier essentiel pour le développement
9 économique et social d'un pays. L'élévation des qualifications des jeunes au sortir du
10 système éducatif, et l'accès aux diplômes correspondants, restent la meilleure protection
11 contre le chômage et la précarité [1] Elles contribuent aussi à l'amélioration de la qualité
12 des conditions de travail [2] Accéder à un haut niveau d'éducation permet de déboucher
13 sur une meilleure appréhension des enjeux de société, la possibilité de prendre toute sa
14 place dans les débats et de contribuer à la construction de la société. Or, le
15 gouvernement s'est engagé depuis 2005 dans une politique éducative débouchant sur ~~un~~
16 ~~«apartheid social»~~ **une école de classe** : 50 % de diplômés du supérieur et
17 renoncement pour l'autre moitié d'une génération, avec éviction dès le collège pour
18 certains, entraînant ainsi une déscolarisation d'une partie importante des jeunes [3].

19 Cette politique est basée sur une conception de savoirs et de compétences à acquérir,
20 que le gouvernement cherche à légitimer par l'insertion professionnelle future et qui
21 relève plus de l'accumulation que de l'appropriation. Ainsi, se déploie une approche sur la
22 formation tout au long de la vie qui relègue à la vie d'adulte tout ce qui n'aurait pu être
23 acquis pendant la formation initiale, ce que nous contestons.

24 Combattre cette politique, c'est combattre pour l'avenir des jeunes, pour un droit à
25 l'éducation et à la formation pour tous, pour l'amélioration des conditions de travail des
26 personnels, c'est mettre l'éducation au centre d'un projet de société plus juste.

27 Un droit à l'éducation pour tous entraîne la nécessité de définir les objectifs et les
28 contenus de cette éducation. Pour le SNES, il s'agit de permettre à chacun d'appréhender
29 une culture commune émancipatrice, ce qui nécessite de repenser les contenus des
30 programmes et de concevoir l'ensemble des programmes en cohérence. Tout parcours de
31 formation doit déboucher sur des diplômes qui garantissent un niveau de qualification
32 reconnu et l'accès à la culture commune.

33 Vivante et non figée, la culture commune [4] doit prendre en compte l'évolution de la
34 société, ses débats, mais aussi intégrer les nouvelles formes de culture (informationnelle,
35 numérique, médiatique...) et permettre ainsi aux citoyens de s'inscrire dans une
36 démarche d'éducation et de formation tout au long de la vie.

37 • 1.2 Faire réussir tous les jeunes

38 ◦ 1.2.1. Principes et objectifs

39 Nos propositions pour construire une culture commune, élément structurant d'un second
40 degré cohérent, restent valides. Le SNES dénonce l'orientation précoce, les idéologies des
41 dons et du mérite, de « l'égalité des chances » et du « chacun pour soi », et réaffirme le
42 principe que tous les jeunes sont capables de réussir dans un système cadré
43 nationalement, sans passer par des dispositifs dérogatoires **et d'éviction** définis

44 localement.

45 Porter une même ambition pour tous passe par :

46 ■ une formation initiale de qualité dans le cadre d'une scolarité obligatoire portée à
47 18 ans qui a le souci de lutter contre l'échec scolaire, d'aider les jeunes à tout
48 moment, de favoriser l'épanouissement, la socialisation et l'égalité fille-garçons ;

49 ■ une éducation et une formation tout au long de la vie dans le cadre du service
50 public ;

51 ■ une orientation repensée qui permette de développer l'estime de soi, l'envie
52 d'apprendre, de réussir et de construire sa place dans la société. Il s'agit en
53 particulier de prévenir le décrochage scolaire. Les enfants issus de familles en
54 grande difficulté sociale étant sur-représentés parmi les décrocheurs scolaires, il
55 convient de développer des dispositifs de travail qui permettent d'associer ces
56 familles au sein des établissements scolaires, **en tournant le dos aux dispositifs
57 actuels qui les rendent individuellement responsables de l'échec de leurs
58 enfants**. L'extension au public en formation initiale de la loi sur la formation et
59 l'orientation tout au long de la vie, votée en novembre 2009, et le principe de
60 labellisation des organismes intervenant sur l'orientation aboutit à assimiler les
61 processus psychologiques et sociaux d'élaboration des projets d'avenir à
62 l'adolescence aux processus de reconversion ou de perfectionnement professionnel
63 des adultes. Elle fait l'impasse sur le développement possible au profit d'une
64 prétendue sécurisation des parcours de formation.

65 ◦ **1.2.2 Comment y parvenir ?**

66 L'évaluation doit faire partie intégrante du processus d'apprentissage et doit être plus
67 soucieuse de repérer les réussites, de valoriser les progrès, sans démagogie. Le SNES
68 condamne la logique des évaluations incessantes au détriment des apprentissages,
69 notamment par le biais de livrets de compétences. **Le Snes condamne également la
70 logique compétitive qui sous-tend les évaluations : l'élève doit apprendre
71 débarrassé de la tension que représente la sélection. Il condamne aussi la
72 logique concurrentielle imposée à l'ensemble du système (classements
73 internationaux type PISA, contrats d'objectifs, ...)** L'école doit permettre aux élèves
74 de construire une culture commune, d'acquérir des savoirs disciplinaires et des
75 compétences [5] permettant de mobiliser les savoirs dans différentes situations.

76 Les disciplines n'étant pas une simple transposition des savoirs universitaires, la création
77 de lieux de débats sur les contenus à enseigner et les pratiques pédagogiques est
78 indispensable et urgente, ainsi qu'une démarche démocratique d'élaboration et de
79 consultation sur les programmes. Dans ce cadre, des commissions d'élaboration doivent
80 associer universitaires, chercheurs, inspecteurs, représentants des personnels,
81 enseignants... La participation de ces derniers à cette démarche démocratique devrait
82 faire partie intégrante de leur métier et être articulée à la formation continue qu'il est
83 urgent de réhabiliter et de rénover.

84 La représentation nationale n'a pas à juger de l'élaboration ni de la conformité des
85 manuels scolaires, c'est l'affaire de l'Éducation nationale. Le manuel numérique est un
86 enjeu pour l'éducation et une ressource, parmi d'autres, à développer.

87 Une réflexion sérieuse doit être menée sur les contenus collaboratifs élaborés par les
88 enseignants. Il est nécessaire de clarifier la législation en matière de droits d'auteurs et
89 de propriété intellectuelle dans ce cadre, comme dans celui des ENT.

90 La réflexion sur les rythmes scolaires doit partir des missions assignées à l'école et des
91 objectifs de formation. Elle doit permettre d'améliorer les conditions d'étude au sein de la
92 classe, d'organiser des moments de travail en petit groupe tout en réaffirmant
93 l'importance du groupe-classe pour apprendre ensemble et en coopération, de mieux
94 articuler travail dans et hors la classe, de mettre en place des modalités d'organisation et
95 des pratiques qui permettent de rendre moins stressante et plus attractive l'activité
96 scolaire. **La réflexion doit donc être menée sur les trois temps que sont la**
97 **journée, la semaine et l'année. L'organisation de la journée des élèves doit être**
98 **pensée en rapport avec l'environnement des élèves.** Il est **donc** tout aussi
99 nécessaire d'améliorer la qualité de la vie scolaire, de l'accueil des élèves, des locaux, de
100 la restauration scolaire, de l'internat là où il existe et de l'encadrement éducatif. **Le**
101 **respect des pauses méridiennes et un équilibre dans l'emploi du temps de la**
102 **journée doivent être garantis à tous les élèves. La concentration des cours pour**
103 **de plus en plus d'élèves de la semaine sur neuf demi-journées résultant d'une**
104 **pression des collectivités locales, des entreprises de transport scolaire ou**
105 **encore des parents doit également être interrogée. Enfin le déséquilibre annuel**
106 **doit être envisagé en-dehors de la pression du tourisme et en opposition avec**
107 **toute remise en cause des épreuves nationales des DNB et Bacs. La réflexion sur**
108 **les rythmes doit donc partir des élèves et des personnels, que cela soit dans**
109 **l'école ou en-dehors et non des seuls impératifs de la société de consommation.**

110 **Une réflexion globale doit être menée avec la profession sur le travail des**
111 **élèves. Si le travail à la maison résulte d'une triple demande –des enseignants,**
112 **des élèves et des parents –, la durée du travail à la maison a souvent été accrue,**
113 **pour compenser la baisse des horaires élèves ou l'alourdissement des effectifs.**
114 **Il devient alors une source d'inégalité, n'étant pas pensé comme un**
115 **prolongement du travail en classe, mais comme un palliatif du manque de temps**
116 **pour ce travail au sein de la classe. Nos mandats sur le temps de travail des**
117 **élèves et sur l'aide restent valides et le SNES doit mener au plus vite une**
118 **réflexion sur les grilles horaires qu'il convient de revendiquer de la 6^{ème} à la 3^{ème}.**
119 L'empilement de dispositifs d'aide et d'accompagnement déconnectés des cours est
120 inefficace, tout comme leur approche strictement individualisée. **Le dispositif**
121 **d'accompagnement éducatif dont la finalité était de s'adresser aux « orphelins**
122 **de 16h », en ne s'adressant qu'aux élèves volontaires, en plus de leur journée,**
123 **sans articulation avec les enseignements, doit être abandonné.**

124 ~~Nos mandats sur l'aide restent valides. L'empilement de dispositifs d'aide et~~
125 ~~d'accompagnement déconnectés des cours est inefficace, tout comme leur approche~~
126 ~~strictement individualisée. La formation des enseignants doit leur permettre de mieux~~
127 ~~identifier les difficultés des élèves afin d'en comprendre la genèse et d'éviter, notamment,~~
128 ~~les malentendus sociocognitifs.~~

129 ◦ **1.2.3 Responsabilité de l'État, moyens, structures**

130 Avec les contrats d'objectifs, les établissements sont rendus responsables de leurs
131 résultats alors qu'ils reçoivent des dotations en baisse qui ne tiennent plus compte de
132 leurs besoins. Dans ce contexte, les pressions de plus en plus fortes à « innover » ou
133 « expérimenter » pour s'affranchir des règles nationales visent à gérer la pénurie et
134 organiser un système éducatif à plusieurs vitesses.

135 À cette obligation de résultats sans moyens, le SNES oppose une obligation de moyens
136 qui s'impose à tous les niveaux pour que les équipes puissent diversifier leurs pratiques et
137 aider les élèves à la hauteur des besoins. Elle s'impose aussi pour la scolarisation en

138 milieu ordinaire des élèves en situation de handicap afin de les faire entrer efficacement
139 dans les apprentissages et de les accompagner dans leurs parcours. **Aujourd'hui, la**
140 **situation est caractérisée par :**
141 **- le manque d'AVS ou leur présence en pointillés qui posent problème dans**
142 **l'organisation des cours ;**
143 **- le tiers temps qui n'est pas une solution forcément pertinente ;**
144 **- l'inadéquation possible pour certains élèves entre leur formation et leur**
145 **handicap**
146 **- trop d'élèves qui arrivent dans le secondaire sans dossier handicap constitué.**
147 **Le SNES revendique les moyens nécessaires : compléments de dotation horaire,**
148 **aménagements matériels, aides techniques, accompagnement éducatif,**
149 **rééducatif ou thérapeutique ; une formation et un accompagnement des**
150 **personnels qui prennent en charge ces élèves, et une reconnaissance, dans le**
151 **cadre d'emplois statutaires, du nouveau métier qu'ont fait émerger les AVS.**

152 Dans les établissements qui concentrent les difficultés sociales et scolaires, cela suppose
153 des dotations sensiblement abondées dans le cadre d'une politique d'éducation prioritaire
154 qui maintient les mêmes exigences qu'ailleurs. **Cela nécessite que les moyens de**
155 **l'éducation prioritaire soient augmentés et que le budget de l'EN soit abondé en**
156 **ce sens pour éviter tout redéploiement.** Aujourd'hui les travaux de la DEPP sur
157 l'évaluation du système éducatif sont soit empêchés, soit non publiés pour ne servir que
158 le moment venu à la communication ministérielle. Le ministère fait par ailleurs appel à
159 des organismes privés ou encore à la DGESCO qui se retrouve ainsi juge et partie en
160 évaluant ses propres politiques. La statistique publique, que les personnels de la DEPP ont
161 la mission d'assurer en toute indépendance, doit retrouver toute sa place.

162 ◦ **1.2.4 Territoire et mixité**

163 Le pilotage du système par les moyens sans cesse revus à la baisse et non pas à partir de
164 missions ou d'objectifs fondés sur les besoins, l'application de règles de gestion soumises
165 à la performance au nom d'une meilleure utilisation des fonds publics ont des
166 conséquences redoutables. Sous couvert de donner une soi-disant autonomie aux acteurs
167 locaux, c'est la logique de la concurrence qui est à l'œuvre en lieu et place d'une
168 administration régulée. Ce sont des marges de manœuvre de plus en plus grandes
169 laissées aux recteurs dans tous les domaines, comme celles laissées aux chefs
170 d'établissement.

171 Loin de favoriser la mixité sociale, la politique conduite toutes ces dernières années a
172 encore accentué la polarisation sociale et renforcé les inégalités scolaires. Pour le SNES, la
173 mixité sociale est un vecteur essentiel de la réussite de tous les jeunes. Il est urgent de
174 revoir en profondeur la Politique de la Ville, d'appliquer vraiment et de développer les
175 mesures propres à favoriser la mixité sur tous les territoires.

176 L'assouplissement de la carte scolaire, l'extraction des meilleurs élèves, sous couvert de
177 « mérite », vers les internats d'excellence ou vers les établissements de centre ville, ont
178 accentué les difficultés. Nombre de collèges ZEP deviennent ainsi des établissements de
179 seconde zone où les élèves captifs sont, au mieux, voués au seul socle commun. Le
180 programme ECLAIR tourne le dos à l'ambition de la réussite pour tous les élèves **en**
181 **incitant fortement à s'affranchir des règles nationales en matière d'organisation**
182 **des enseignements avec le droit à l'expérimentation (bivalence, EIST, cours de**
183 **45 minutes, échanges de service entre PE et PLC...).** Le SNES en exige l'abandon. Il
184 revendique au contraire une vraie relance de l'éducation prioritaire, fondée sur le principe
185 que tous les élèves peuvent réussir. Cela suppose d'y améliorer sensiblement les

186 conditions d'études des élèves pour leur permettre d'entrer efficacement dans les
187 apprentissages, et les conditions d'enseignement pour favoriser la diversification des
188 pratiques pédagogiques. **A l'opposé, le programme d'ERS institue le principe de la**
189 **mise à l'écart des élèves « particulièrement perturbateurs » comme réponse à**
190 **l'échec scolaire et à l'absentéisme. Les graves incidents survenus dans les ERS**
191 **dans les premiers jours qui ont suivi leur ouverture, ont montré l'inefficacité de**
192 **ces structures mises en place dans la précipitation, sans consultation de la**
193 **communauté éducative. Pour le SNES, les élèves en situation d'échec scolaire**
194 **doivent bénéficier d'une politique éducative autrement plus ambitieuse. Il faut**
195 **renforcer, notamment à Education nationale, le travail de prévention et**
196 **d'accompagnement des jeunes en difficulté au sein des établissements par des**
197 **personnels formés et qualifiés (assistants sociaux, CPE, COPsy...). Si de**
198 **nouveaux dispositifs pour favoriser les réinsertions scolaires doivent être**
199 **pensés, ils doivent associer tous les acteurs de l'éducation et de la protection de**
200 **la jeunesse.**

201 Par ailleurs, la réduction des moyens pousse les rectorats à la mutualisation : mise en
202 réseau des établissements pour l'offre de formation dans les zones denses, multiplication
203 des dispositifs « multisite » voire regroupement des premier et second degrés (écoles du
204 socle) dans les zones rurales. Les inégalités d'accès à des formations diversifiées se
205 creusent ainsi alors qu'une réelle égalité exige un cadrage national de l'offre de formation
206 et des efforts particuliers dans les secteurs fragiles et dans les zones rurales.

207 La carte des formations doit être conçue pour permettre à tous les jeunes de pouvoir
208 suivre les études de leur choix dans l'enseignement public. L'effort de diversité d'options,
209 de filières doit être plus important là où les difficultés sociales sont plus grandes.

210 Le SNES demande que la carte des formations, incluant les post-bac des lycées, fasse
211 l'objet d'une concertation syndicale systématique. **La fermeture massive de sections**
212 **professionnelles (voir d'établissement), les réformes du bac professionnel, la**
213 **diminution drastique entraînant une augmentation des effectifs par classe (sans**
214 **dédoublément) ne sont pas acceptable. C'est l'enseignement professionnel**
215 **public qui est sacrifié au profit des formations privées en apprentissages, CFA,**
216 **MFR...** La fermeture de sections professionnelles au profit de formations en
217 apprentissage dans des CFA privés n'est pas acceptable. Les manœuvres pour empêcher
218 l'ouverture d'établissements publics pour conforter le monopole de l'enseignement privé
219 doivent cesser.

220 La fermeture de CIO sous prétexte de mutualisation des moyens produit un
221 affaiblissement du réseau des CIO qui sont pourtant en mesure d'élargir les choix et les
222 possibilités d'orientation des élèves.

223 Les procédures d'affectation sont aussi source d'inégalité. Elles doivent être clarifiées,
224 particulièrement celles faisant appel à Affelnet. Le SNES demande que les critères
225 d'orientation en Seconde et en Première soient harmonisés et rendus publics partout.

226 Il est par ailleurs nécessaire de développer les internats en recherchant la mixité sociale
227 et scolaire, pas seulement dans les zones rurales, de façon à maintenir une offre publique
228 et des conditions d'étude de qualité, l'internat étant un cadre structurant du travail
229 scolaire.

230 **2 . UN SECOND DEGRÉ DE LA RÉUSSITE**

231 **• 2.1 Unité et continuum**

232 Tout cursus de formation comporte nécessairement des ruptures de la maternelle au
233 supérieur, des changements dans les méthodes et les attentes, et des sauts qualitatifs
234 nécessités par l'acquisition de nouvelles capacités et de nouvelles connaissances.

235 La notion d' « école du socle » s'appuie sur le dogme d'une continuité absolue tout au
236 long de la scolarité obligatoire à 16 ans, en décrochant le collège du second degré et en
237 faisant du lycée la première étape d'une scolarisation jusqu'au niveau L3, mais seulement
238 pour une partie d'une génération.

239 À l'opposé, le SNES revendique l'existence d'un segment cohérent pour le second degré
240 de la Sixième à la Terminale dans le cadre d'une scolarisation obligatoire portée à 18 ans
241 pour permettre à tous les jeunes de s'approprier une culture commune et viser une
242 élévation générale des qualifications. Les articulations **entre** premier degré **et** second
243 degré, et second degré-enseignement supérieur doivent être retravaillées dans cet esprit
244 tout comme celle entre le collège et le lycée : Quelles découvertes progressives et non
245 irréversibles de différentes matières et/ou de nouveaux rapports aux savoirs ? Quelle
246 diversification construire en lien avec nos exigences d'une culture commune pour tous ?
247 Comment s'appuyer sur ce que les jeunes ont déjà construit tout en leur permettant de
248 s'en affranchir dans une nouvelle étape de formation ? C'est pendant la période de
249 développement de l'enfance et de l'adolescence, que se construit un rapport aux études,
250 à soi et aux autres, déterminant pour la suite des parcours. En entrant dans les contenus
251 et, les exigences cognitives et sociales spécifiques du collège et du lycée, les élèves se
252 transforment, évoluent et en construisant un point de vue sur les choses, forgent leur
253 personnalité. Comment donner aux équipes pluri-professionnelles les moyens
254 d'accompagner ces évolutions à partir de regards croisés ? L'orientation scolaire a un rôle
255 déterminant dans cette construction.

256 Or, elle est de plus en plus conçue comme instrument de régulation de l'emploi local et
257 rabattue sur une information qui, avec l'entrée des milieux professionnels dans l'École,
258 confine parfois à la manipulation. Les nouvelles tâches confiées aux enseignants en
259 matière d'orientation sont fondées sur le principe de l'interchangeabilité des acteurs, font
260 l'impasse sur la complexité des processus en jeu et sur le positionnement des uns et des
261 autres dans l'institution.

262 La découverte progressive du milieu économique et social ne peut faire l'objet d'un
263 « cours sur les métiers » comme est conçu l'actuel PDMF et dans une certaine mesure les
264 enseignements d'exploration. Elle doit se centrer sur une approche psychologique, sociale
265 et culturelle de la réalité des métiers et du monde du travail aujourd'hui. Ceci suppose
266 que **les CPE**, les enseignants, en fonction de leur discipline et en complémentarité avec
267 les CO-Psy, puissent avoir le temps nécessaire pour construire de telles démarches
268 d'ouverture sur la société. De même l'orientation active devient de plus en plus une
269 régulation déguisée des flux dans le supérieur. Elle touche plus particulièrement les élèves
270 non familiers du post-bac. La liaison entre les lycées et l'enseignement supérieur doit être
271 renforcée en s'appuyant davantage sur les CO-Psy, en particulier en développant les
272 postes partagés lycée-SCUIO, que l'autonomie des universités tend à supprimer.

273 La mise en place d'un service dématérialisé pour l'information des jeunes ne doit pas
274 aboutir à la diminution du temps de présence des CO-Psy auprès des élèves, des équipes
275 et des familles. **Son apport doit être strictement limité à de l'information sur les
276 formations, les diplômes, et les cursus.**

277 Les procédures d'orientation et d'affectation doivent garder un caractère national. Le
278 recours **à des items des piliers 6 et 7 du LPC**, à des fiches d'évaluation du
279 comportement de l'élève, ou de sa personne en vue de son affectation doit être

280 abandonné car il transfère sur l'élève la responsabilité de ce qui provient souvent d'une
281 capacité d'accueil insuffisante.

282 • 2.2 Le collège

283 ◦ 2.2.1 Un collège aujourd'hui nié dans sa spécificité

284 Livré au socle (qui n'a en fait rien de commun **et à son idéologie libérale et purement**
285 **utilitariste de l'école**) et au LPC qui diluent le sens des apprentissages, le collège voit
286 ses finalités transformées, les inégalités entre élèves renforcées et institutionnalisées, et
287 les missions de ses personnels peu à peu dénaturées. **Le SNES a démontré, lors de la**
288 **validation pour la première année du LPC, obligatoire pour l'obtention du DNB,**
289 **l'usine à gaz qu'est le LPC dans nos établissements, la remise en cause des**
290 **disciplines derrière la logique du socle, et l'outil de tri social que cache un**
291 **discours sur la valorisation des élèves en difficulté.**¹

292 La « personnalisation » imposée des apprentissages et des parcours traduit un
293 renoncement à la réussite de tous au profit d'une maximisation des « potentiels »
294 supposés de chacun à travers des parcours différents : socle pour les uns et ensemble
295 des programmes pour les autres ; PPRE et accompagnement personnalisé fourre-tout,
296 **conséquences directes des conditions d'études dans les classes** ; évaluations en
297 fin de Cinquième préparant un délestage vers des dispositifs dérogatoires d'alternance
298 dès la Quatrième. Tout cela dans le cadre d'une polarisation sociale des établissements
299 renforcée par l'assouplissement de la carte scolaire, d'un dynamitage de l'éducation
300 prioritaire, d'une incitation forte à déréglementer à tout prix, au nom du « droit à
301 l'expérimentation ».

302 Le ministère cherche aujourd'hui à franchir un pas supplémentaire en « primarisant » le
303 collège dans des « écoles du socle ». **En s'appuyant sur un discours séducteur**
304 **autour de la lutte contre les sorties sans qualification, la prise en charge**
305 **individuelle de la difficulté des élèves ou de la mise en avant des « qualités »**
306 **des élèves, le ministère cherche à détruire tout cadre collectif d'apprentissage,**
307 **postulant que tous les élèves ne seraient pas capables d'aller au-delà de**
308 **connaissances et de compétences de base. Avec le socle commun, le collège n'a**
309 **plus vocation à offrir une orientation dans l'une des trois voies du lycée à tous**
310 **les élèves. Les écoles du socle** ne constituent pas une réponse aux difficultés des
311 élèves et conduiraient à une impasse en retardant l'entrée des élèves dans les
312 apprentissages du second degré, voire en l'empêchant pour une partie d'entre eux **avec**
313 **les dispositifs dérogatoires d'alternance dès 14 ans**, tout en remettant en cause les
314 statuts et missions des personnels. **Si le ministère communique aujourd'hui autour**
315 **de ces écoles du socle et que cette étiquette reflète des réalités diverses (réseau**
316 **ECLAIR, expérimentation en milieu rural...), la multiplication des rapports,**
317 **propositions de lois autour de cette notion, la généralisation de l'EIST dans les**

¹ **Avec la mise en œuvre du LPC via l'application numérique LPC, n'assiste-t-on pas également à un danger de fichage ? Fichage d'autant plus sensible qu'il touche à des domaines intimes, subjectifs et qui va « profiler » la personne tout au long de son parcours scolaire et au-delà puisqu'il sera intégré au « passeport orientation et formation » via un autre livret de compétences expérimenté dans certains établissements, et dont toute personne entrant sur le marché du travail serait dotée à terme. Le SNES doit continuer à se battre pour le respect de nos libertés individuelles et réaffirme son refus de tout système visant à ficher les populations. Il reste particulièrement vigilant quant à la généralisation de la transmission de données par voie informatique, qu'elles concernent les élèves ou les personnels.**

318 ***ECLAIR, la mise en place de l'aide personnalisée et du continuum CM2-6^{ème} qui***
319 ***passse par la possibilité pour les PE d'assurer des PPRE ou des modules de***
320 ***soutien au collège, le LPC comme évaluation à chaque pallier sont les réalités***
321 ***concrètes de la mise en place de cette école du socle, obéissant à l'idéologie***
322 ***résumée dans l'organigramme du ministère avec une « Sous-direction du socle***
323 ***commun, de la personnalisation des parcours scolaires et de l'orientation » à***
324 ***laquelle le bureau des collèges est rattaché.***

325 ***Le SNES doit d'autant plus s'opposer à ces écoles du socle que le collège***
326 ***aujourd'hui n'en finit pas de se désagréger pour devenir toujours plus un***
327 ***collège en 1000 morceaux. Notoirement sous-doté depuis des années, le collège***
328 ***paie le prix fort des politiques budgétaires entraînant une dégradation du***
329 ***quotidien de la classe, voire une souffrance pour les élèves comme leurs***
330 ***enseignants, conséquences du renoncement à toute démocratisation du second***
331 ***degré. Le SNES doit donc redonner un avenir au collège en donnant du sens à***
332 ***l'école pour nos collègues, nos élèves et leurs parents contre la logique de***
333 ***l'école du socle.***

334

335 ◦ **2.2.2 Un collège à conforter dans le second degré**

336 Pour le SNES, le collège doit rester la première étape du second degré et offrir aux élèves
337 des disciplines qui évoluent et se différencient, sans toutefois ressembler totalement à
338 celles du lycée, plus nombreuses et diversifiées. Aucune étude n'a jamais montré que le
339 nombre d'enseignants était facteur d'échec et la présence d'enseignants spécialistes de
340 leur discipline garantit un travail didactique de haute qualité.

341 Mais il est urgent de refonder le collège en le rendant plus juste, plus commun, plus
342 humain. Voir [6] Il faut lui donner, dans le cadre d'une scolarité obligatoire portée à 18
343 ans, les moyens de faire entrer tous les élèves dans les apprentissages du second degré
344 et de les préparer à des poursuites d'études dans l'une des trois voies du lycée. L'entrée
345 au collège marque une rupture nécessaire qui aide à grandir mais qu'il faut mieux
346 accompagner par une liaison CM2-Sixième qui permette davantage aux élèves de
347 s'inscrire dans des espaces et temps scolaires organisés différemment. Une meilleure
348 continuité dans les apprentissages passe par des échanges réguliers entre personnels,
349 particulièrement entre enseignants des premier et second degrés, sans déboucher sur des
350 échanges de service qui nieraient les spécificités de chacun. ***La liaison CM2-Sixième,***
351 ***instrumentalisée par les tenants d'une primarisation du collège, doit mobiliser***
352 ***toute la FSU autour de la question des élèves en difficulté dès l'école primaire.***
353 ***Le SNES propose d'accorder, à l'école primaire, une place plus équilibrée aux***
354 ***disciplines et à l'aide aux élèves au sein de la classe en introduisant le « plus de***
355 ***maîtres que de classes » revendiqué par le SNUipp.***

356 ◦ **2.2.3 Pour une vraie démocratisation du collège.**

357 **2.2.3.1 Les contenus au collège**

358 La structuration des enseignements en disciplines scolaires constituées est essentielle
359 pour que les élèves puissent construire des savoirs. Construire une interdisciplinarité [7]
360 en croisant les approches et les regards pour mettre en cohérence des savoirs spécifiques
361 suppose que les programmes intègrent des thématiques ou problématiques communes,
362 en rupture avec la conception de l'interdisciplinarité que traduisent les thèmes de
363 convergence en sciences, l'histoire des arts [8] et l'EIST.

364 En outre, l'EIST offre une vision réductrice des sciences et de la technologie, aboutit à une
365 perte de contenu disciplinaire et à un enseignement axé sur les « bonnes pratiques » et
366 les « capacités ».

367 Les programmes du collège doivent rompre avec la logique du socle, s'ouvrir à la diversité
368 des cultures, réhabiliter démarche technologique et pratiques artistiques, introduire
369 l'usage raisonné et construit des TICE.

370 Le SNES oppose au socle commun utilitariste et figé en 7 compétences peu lisibles, son
371 projet de « culture commune » qui vise à la fois l'épanouissement personnel et des
372 acquisitions cognitives exigeantes à travers une culture large, ouverte et diversifiée.

373 ***Le SNES doit réfléchir à l'introduction de nouveaux enseignements, parties***
374 ***prenantes de notre conception de la culture commune, sous la forme de***
375 ***nouvelles disciplines ou de dispositifs interdisciplinaires.***

376 **2.2.3.2 L'organisation d'un collège pour tous**

377 ***Le collège ne doit pas avoir pour seule vocation l'acquisition du socle commun***
378 ***mais doit bien préparer à la poursuite d'études dans l'une des trois voies du***
379 ***lycée, comme c'est le cas pour la grande majorité des collégiens aujourd'hui.***
380 ***Revendiquer un collège plus juste et plus humain, refuser que les élèves en***
381 ***difficulté soit orientés au cours du collège vers des dispositifs d'apprentissage***
382 ***ne peut se faire sans une réelle réflexion sur la prise en charge de ces élève.***
383 ***L'organisation du collège doit donc être pensée pour tous les élèves dans le***
384 ***cadre d'une scolarité à 18 ans***

385 ***Le collège actuel doit être profondément modifié en ce qui concerne les***
386 ***conditions d'études et de travail dans les classes, les pratiques pédagogiques,***
387 ***les rythmes des apprentissages et la prise en compte de la diversité des élèves,***
388 ***à l'opposé de la massification du collège unique et de la personnalisation, voire***
389 ***des parcours d'éviction, de l'école du socle***

390 ***L'hétérogénéité des classes est aujourd'hui vécue par les enseignants comme***
391 ***un lourd handicap. Le collège n'est pas le seul responsable des difficultés des***
392 ***élèves, mais il n'a pas les capacités de résoudre ces situations d'échec et***
393 ***« crée » lui-même des élèves en difficulté, quand un certain nombre de***
394 ***« bons » élèves semblent s'ennuyer et stagner, accentuant la demande d'une***
395 ***personnalisation des parcours. Cependant, les études montrent que l'existence***
396 ***d'un véritable collectif d'apprentissage qu'est la classe est un facteur de réussite***
397 ***de tous les élèves. L'hétérogénéité des classes est une richesse qui suppose de***
398 ***rechercher la mixité sociale et scolaire dans tous les établissements et de***
399 ***diversifier les pratiques pédagogiques dans des classes de 20 élèves au***
400 ***maximum (15 en éducation prioritaire).***

401 ***Les grilles horaires nationales, garanties pour tous (élèves, parents,***
402 ***enseignants, administration) doivent être profondément modifiées afin de***
403 ***permettre à tous les élèves de rentrer dans les apprentissages à leur rythme et***
404 ***redonner à tous le goût d'apprendre. Des dédoublements doivent être prévus à***
405 ***tous les niveaux dans le maximum d'une grille de 32 heures pour les élèves***
406 ***dans toutes les disciplines qui le nécessitent.***

407 ***Il convient également de donner la possibilité de travail en groupes, des co-***
408 ***interventions (prévues dans les services) afin d'intégrer l'aide aux élèves dans***
409 ***le temps de la classe.***

410 **Penser le collège dans la durée amène à réfléchir à une autre organisation du**
411 **temps scolaire. Contraint par des facteurs extérieurs, il n'en reste pas moins que**
412 **les élèves peuvent bénéficier d'un accueil de 32 heures sur la semaine. De**
413 **même, la journée peut être organisée différemment selon les niveaux :** allonger
414 la durée de certaines séquences d'enseignement permettrait aux élèves de s'inscrire dans
415 des activités moins fragmentées en prenant le temps de s'installer, de débattre, de
416 chercher, de produire... **Cette durée permettrait entre autres aux Sixièmes de**
417 **mieux rentrer dans les apprentissages. Et pour les années suivantes,** c'est
418 notamment dans ce cadre qu'au moins une activité interdisciplinaire pourrait être
419 proposée aux élèves pour leur permettre d'approfondir une des thématiques
420 préalablement prévues dans les programmes **dans le cadre de notre projet de culture**
421 **commune ;**

422 Des études obligatoires (~~dirigées ou encadrées selon les besoins~~) permettraient par
423 ailleurs d'accompagner tous les élèves dans leur travail personnel. **Confiantes à des**
424 **enseignants volontaires dans le cadre de leur service, les études dirigées**
425 **offriront un temps de soutien pour les élèves. Pour tous les élèves, des études**
426 **encadrées par des étudiants surveillants conduiraient à atténuer l'inégalité des**
427 **élèves devant le travail à la maison.**

428 **La question de la difficulté des élèves est un facteur essentiel de la démotivation**
429 **et de la souffrance des élèves et des personnels. Si le collège n'aggrave pas le**
430 **nombre des élèves en difficulté, il n'a cependant pas les moyens de résorber ces**
431 **situations d'échec.** Le développement de dispositifs d'alternance collège/ entreprise
432 préparant à l'apprentissage et/ou une sortie sans qualification est un leurre pour les
433 élèves ayant cumulé de graves lacunes. **A l'opposé de toute personnalisation et**
434 **filières de relégation, le SNES doit réfléchir à la prise en charge de ces élèves au**
435 **sein du collège par la mise en place de modules, de dispositifs pour les élèves**
436 **les plus en difficulté dans le cadre et le temps d'une scolarité obligatoire portée**
437 **à 18 ans.** Mais en attendant les effets d'une politique résolue de prévention de l'échec
438 scolaire, **le SNES s'oppose à toute prise en charge de ces élèves de manière**
439 **spécifique en dehors du collège au sein des CFA, MFR ou lycées professionnels...**
440 ~~doit revendiquer la question reste posée de leur prise en charge de manière spécifique au~~
441 ~~sein du collège ou du lycée professionnel. Avec quel cadrage national ?~~

442 = **2.2.5 Éducation prioritaire au collège**

443 ~~= Faire acquérir des savoirs et savoir faire exigeants à des élèves qui n'ont pas~~
444 ~~tous le même rapport au savoir nécessite à la fois des conditions d'études et~~
445 ~~d'enseignement qui permettent de diversifier les pratiques et les démarches, du temps~~
446 ~~pour lever les implicites scolaires et accompagner les élèves les plus en difficulté, une~~
447 ~~formation initiale de qualité des personnels et une formation continue qui répondent aux~~
448 ~~enjeux, un travail en équipe favorisé par du temps de concertation intégré dans le service~~
449 ~~pour notamment échanger sur les pratiques.~~

450 ~~Toutes ces problématiques se posent de manière aiguë dans les établissements qui~~
451 ~~accueillent majoritairement des élèves issus de milieux populaires.~~

452 ~~Les propositions du SNES pour une véritable relance de l'éducation prioritaire restent~~
453 ~~d'actualité. Contrairement au programme ECLAIR qui vise à déréglementer dans les~~
454 ~~établissements concernés en en rabattant sur les exigences pour les élèves, il s'agit pour~~
455 ~~le SNES de centrer les efforts sur les apprentissages en maintenant le même niveau~~
456 ~~d'exigence qu'ailleurs, mais en donnant aux personnels les moyens de cette ambition.~~

457

458 **Une éducation prioritaire à refonder de toute urgence**

459
460 **La politique d'éducation prioritaire est aujourd'hui dévoyée : la fuite des élèves**
461 **les plus prometteurs est organisée vers des « internats d'excellence » quand**
462 **tous les autres sont confinés dans leur quartier et cantonnés au mieux à**
463 **l'acquisition du « socle commun » au sein de collèges de seconde zone, sommés**
464 **par le label ECLAIR de s'affranchir des règles nationales en matière de vie**
465 **scolaire, de ressources humaines et d'organisation des enseignements sous**
466 **couvert d'expérimentation (bivalence, EIST, cours de 45 minutes, cours le matin**
467 **et sport l'après-midi, classes sans notes, « école du socle » avec échanges de**
468 **service entre PE et PLC), programmes et horaires nationaux, statuts et missions**
469 **des personnels...).**

470 **Le SNES dénonce cette politique de renoncement pour les élèves de milieu**
471 **populaire, exige l'abandon du label ECLAIR et de la politique initiée en 2006.**

472
473 **Pour le SNES, il faut une véritable relance de l'éducation prioritaire qui permette**
474 **d'assurer une réelle ambition pour tous les élèves en améliorant leurs**
475 **conditions d'études et les conditions de travail des personnels et cela, sur tous**
476 **les territoires de la République.**

477 **Ces établissements doivent donc recevoir, dans le cadre d'un classement unique**
478 **refondé sur la base de critères sociaux et scolaires nationaux objectifs et**
479 **transparents, les moyens leur permettant d'améliorer sensiblement les**
480 **conditions d'étude et de vie des élèves comme les conditions de travail des**
481 **personnels. L'amélioration des conditions d'enseignement doit favoriser**
482 **l'innovation pédagogique et la mise en œuvre de pratiques pédagogiques**
483 **diversifiées pour permettre à tous les élèves d'entrer dans les apprentissages et**
484 **dans la culture écrite. Centrer les projets pédagogiques sur les apprentissages**
485 **en maintenant un haut niveau d'exigence dans le cadre des programmes**
486 **nationaux suppose des moyens permettant dans des établissements à taille**
487 **humaine :**

488
489 **- de réduire significativement les effectifs par classe (au plus 15 en collège, 20**
490 **en lycée) ;**

491 **- de développer les dédoublements et le travail en petits groupes et de renforcer**
492 **les dispositifs de soutien ;**

493 **- de créer des postes de professeurs-documentalistes permettant l'accueil**
494 **permanent et le travail dans les CDI ;**

495 **- de favoriser l'accès à la culture ;**

496 **- de garantir l'existence et le travail au sein d'équipes pluri-professionnelles**
497 **complètes ;**

498 **-de créer des postes de CPE (1 Cpe pour 250 élèves), et d'étudiants**
499 **surveillants ;**

500 **- de favoriser la stabilité des personnels.**

501 **Les personnels doivent rester maîtres d'œuvre de l'organisation pédagogique**
502 **des établissements dans le respect du cadre national.**

503 **La réussite des élèves suppose aussi une carte des options et des formations**
504 **sans discontinuité territoriale qui permette une plus grande mixité sociale.**

505 **L'enjeu est de créer les conditions du développement d'une véritable ambition**

506 ***et de la certitude que la réussite est possible partout. A ce titre, tous les collèges***
507 ***doivent pouvoir offrir une palette d'options similaire ; les lycées de l'éducation***
508 ***prioritaire doivent avoir une large gamme de sections et d'options, même si***
509 ***elles sont peu fréquentées.***

510 ***Le renforcement des formations supérieures (BTS, CPGE, etc.) doit y contribuer***
511 ***au sein d'une carte équilibrée et cohérente.***

512 ***Nos mandats sur les personnels et leurs conditions de travail restent valides et***
513 ***le SNES doit s'opposer à toute rémunération au mérite introduite par l'indemnité***
514 ***ECLAIR***

515 ***La carte scolaire doit être redéfinie et appliquée pour tous afin de tendre vers***
516 ***une réelle mixité sociale. Malgré tout, la politique d'éducation prioritaire ne***
517 ***saurait, à elle seule, le permettre dans les territoires les plus en difficulté. Elle***
518 ***doit s'accompagner de politiques de la ville et de l'aménagement du territoire***
519 ***ambitieuses qui ne font pas du « mérite » leur seul credo tout en n'offrant que***
520 ***précarité et répression, ainsi que d'une tout autre politique sociale et***
521 ***économique.***

522 Les établissements relevant de l'éducation prioritaire doivent donc être traités en priorité
523 dans le cadre de la loi de programmation pluriannuelle que revendique le SNES.

524 ◦ **2.2.6 Pour un DNB rénové**

525 La session 2011 du DNB a amplifié la mascarade d'évaluation des élèves déjà constatée
526 les années précédentes pour deux piliers du socle (B2i et niveau A2 en LV). Afin que
527 chaque collège puisse afficher des résultats « présentables » en lien avec son contrat
528 d'objectifs, les subterfuges n'ont pas manqué : pressions exercées sur les collègues et
529 évaluations modifiées par le chef d'établissement pour le LPC et l'épreuve d'histoire des
530 arts, repêchage des élèves par les jurys selon des critères très discutables. ***Le projet de***
531 ***refonte du DNB pour la session 2013 accentue cette situation et réduit les***
532 ***épreuves à l'évaluation des items du LPC. Le SNES doit mettre en échec ce***
533 ***nouveau projet.***

534 Le SNES rappelle son exigence d'abandon du LPC, de la note de vie scolaire et de
535 l'épreuve orale d'histoire des arts. Ses propositions pour un DNB rénové restent valides :
536 prise en compte de toutes les disciplines enseignées par le contrôle continu et/ou des
537 épreuves terminales (non adossées au socle).

538 • **2.3 Les formations du lycée**

539 ◦ **2.3.1 Analyse Critique de la réforme Chatel des lycées**

540 La réforme Chatel des lycées généraux et technologiques, discutée dans l'urgence en
541 décembre 2009 est installée au pas de charge depuis la rentrée 2010. Le SNES ~~conteste~~
542 ***rejette*** cette réforme qui diminue les horaires disciplinaires des élèves, externalise le
543 traitement de la difficulté scolaire dans un accompagnement personnalisé mal conçu, et
544 renvoie au local la gestion de plus du tiers des moyens horaires. Les réformes des trois
545 voies du lycée consacrent l'abandon de la volonté de mener 80 % d'une classe d'âge au
546 bac, et conduiront à terme à l'éviction d'un plus grand nombre d'élèves du lycée. La
547 solution proposée par le gouvernement de repérage du décrochage scolaire et de
548 renforcement de l'apprentissage est scandaleuse : elle nie le besoin de formation initiale
549 de jeunes, garantie fondamentale d'une insertion sécurisée et durable dans le monde du
550 travail. Le SNES demande un coup d'arrêt à ces réformes et l'ouverture d'un débat sur les
551 finalités du lycée avant d'en reprendre les programmes et les structures.

552 **Pour contrer le lycée Chatel et assurer la transition à la rentrée 2012, le Snés**
553 **préconise quelques mesures d'urgence avant de mettre en chantier le lycée que nous**
554 **voulons**

555 **Ce plan d'action pourrait être le suivant :**

- 556 • **pour permettre l'égalité de traitement des élèves sur le territoire et cesser la mise en**
- 557 **concurrence des lycées, des disciplines et des enseignants : revenir à un cadrage**
- 558 **national des horaires des disciplines et des dédoublements), donner des règles**
- 559 **nationales pour les cartes de formation ;**
- 560 • **pour la réussite de tous les élèves : revoir tous les programmes qui le nécessitent, dont**
- 561 **l'histoire/géo, liée à l'actualité, redéfinir l'accompagnement personnalisé en le centrant**
- 562 **sur les missions des enseignants et en l'accrochant aux disciplines et enseignants de la**
- 563 **classe, permettre le couplage des enseignements d'exploration technologiques de**
- 564 **seconde ;**
- 565 • **pour les conditions de travail et d'étude de tous :**
 - 566 • **donner les moyens de fonctionner avec des effectifs raisonnables (en classe**
 - 567 **complète -30 - et en groupe) ;**
 - 568 • **faire passer les enseignements d'exploration à 2h par semaine, comme premier**
 - 569 **temps avant suppression du dispositif et discussion autour d'une autre réforme ;**
 - 570 • **cesser d'imposer des classes de tronc commun en première ;**
- 571 • **pour mettre en place avec les élèves un véritable travail d'orientation : recruter des**
- 572 **copsy et abandonner le tutorat des élèves tel que prévu par la réforme, ainsi que les**
- 573 **dispositifs qui amènent les enseignants à remplacer les Copsy ;**
- 574 • **pour l'égalité de traitement au baccalauréat, appliquant ainsi un des principes**
- 575 **fondateurs du Service public : donner un cadre national à toutes les épreuves,**
- 576 **notamment celles de langues vivantes.**

577 **Il faut enfin cesser d'utiliser le prétexte de la réforme du lycée pour alourdir les**
578 **services et le travail des enseignants : les majorations de services indues doivent cesser,**
579 **la formation des enseignants de la voie technologique doit être prise sur le temps de**
580 **service.**
581

582 ***Répetons-le, ces mesures ne constituent pas le projet du SNES pour le lycée, mais leur mise en***
583 ***place permettrait de desserrer l'étau de la réforme Chatel le temps de discuter collectivement***
584 ***d'une autre réforme.***

585

586

587 ◦ **2.3.2 Structure du lycée**

588 Les années lycée sont pour les adolescents un autre moment important de
589 développement de leur personnalité. Le lycée doit se fixer pour objectif d'amener au
590 baccalauréat l'ensemble d'une génération [9]. Pour cela, il doit offrir sur tout le territoire
591 le choix entre différents chemins clairement identifiés, d'égales exigences, permettant par
592 leur diversité de mettre tous les élèves en situation de réussite sans pour autant les
593 enfermer dans des orientations irréversibles. La structure en **3** voies et en séries [10]

594 avec spécialisation progressive répond à cet impératif [11].

595 **Refonder la voie technologique : une nécessité**

596 ***La voie technologique a contribué depuis longtemps à la démocratisation du système***
597 ***éducatif. Aujourd'hui, elle forme un quart des bacheliers, issus de milieux***
598 ***socioprofessionnels à l'image du pays ; elle leur permet de s'insérer dans un parcours de***
599 ***formation qui se prolonge le plus souvent par des études supérieures, professionnelles***
600 ***courtes essentiellement (BTS, DUT, formations sanitaires et sociales...), et pour beaucoup***
601 ***au-delà. Cette réussite n'aurait pas été possible sans l'existence de cette voie,***
602 ***complémentaire des voies générales et professionnelles. C'est pourquoi le SNES demeure***
603 ***opposé à la disparition programmée de la voie technologique ou à sa fusion rampante***
604 ***dans les voies générales et professionnelles.***

605 ***C'est grâce à une pédagogie organisée autour de travaux pratiques et travaux dirigés, en***
606 ***groupes à effectifs restreints, que les enseignants de ces séries ont pu faire réussir leurs***
607 ***élèves. La mise en œuvre de démarches ancrées dans le réel partant d'une activité de***
608 ***conception et de production, d'analyses en laboratoire ou d'études des phénomènes et des***
609 ***publics dans le domaine sanitaire et social, permet aux jeunes d'appréhender la***
610 ***cohérence globale de leur formation et d'acquérir des connaissances théoriques.***

611 ***Afin de favoriser et de valoriser l'orientation vers la voie technologique, il est***
612 ***indispensable de mettre en place une première découverte en classe de seconde. Pour être***
613 ***crédibles, de vrais enseignements de découverte doivent être associés à un volume horaire***
614 ***minimum de 3h hebdomadaires en demi-groupes, avec la possibilité pour les élèves de***
615 ***cumuler deux enseignements. La mise en place de ces enseignements ne serait pas***
616 ***assortie d'un travail supplémentaire à la maison pour les élèves, la découverte des***
617 ***disciplines technologiques étant centrée autour d'un travail pratique en classe.***

618 ***Il est donc urgent de reconstruire une voie technologique qui :***
619 ***• s'appuie sur des champs technologiques pertinents, adossés aux secteurs de l'activité***
620 ***économique et sociale ;***
621 ***• tire profit d'enseignements technologiques et d'enseignements généraux dont les***
622 ***programmes sont construits en cohérence ;***
623 ***• permette de répondre à l'enjeu de ré-industrialisation de la France.***

624
625 La Seconde générale et technologique doit être une classe de détermination [12] conçue
626 comme une ouverture vers le cycle terminal et non comme une super-Troisième. Si les
627 élèves poursuivent certaines disciplines du collège, les champs nouveaux [13]
628 (technologique, économique et social) ou abordés de manière nouvelle (artistique)
629 doivent occuper une part conséquente de l'horaire [14]. Les programmes doivent être
630 conçus de façon à ce que l'augmentation du temps de cours pour les élèves ne se traduise
631 pas en travail personnel supplémentaire au domicile.

632 Les séries du cycle terminal doivent être clairement identifiées et conçues en lien avec
633 leurs débouchés dans l'enseignement supérieur, et aussi en lien avec l'insertion
634 professionnelle pour les bacs pro : choisir une série, c'est approfondir certains

635 enseignements, et renoncer à d'autres. L'horaire des disciplines de spécialité doit
636 augmenter de la Première à la Terminale. Les disciplines nouvelles pour les élèves [15]
637 doivent être introduites dès la Première, afin de permettre l'appropriation sur l'ensemble
638 du cycle terminal. Les horaires et conditions d'enseignement doivent rester nationaux de
639 façon à assurer l'égalité de traitement. Les conditions de vie et d'encadrement doivent
640 préparer les élèves à l'exercice de responsabilité démocratique et à l'autonomie dont ils
641 disposeront dans l'enseignement supérieur.

642 Si la voie générale conduit a priori vers les formations supérieures longues, la voie
643 technologique doit conduire principalement vers des formations supérieures
644 professionnelles courtes qui doivent conserver leur double finalité : insertion
645 professionnelle et poursuites d'études. ~~Les BTS doivent rester spécialisés et tournés vers~~
646 ~~l'accès à l'emploi, ce qui n'est pas contradictoire avec des poursuites d'études ultérieures,~~
647 ~~qu'il faut amplifier.~~ **Les formations en Bts, si elles doivent rester spécialisées et**
648 **tournées vers l'emploi, doivent être soustraites à l'influence quasi exclusive des**
649 **milieux économiques dans la définition de leurs contenus, qui conduit**
650 **actuellement à des rénovations de plus en plus fréquentes. Elles doivent en**
651 **outre être mieux articulées par rapport aux formations en IUT de champs**
652 **technologiques identiques. Comme ces dernières, les Bts doivent pouvoir**
653 **assurer une poursuite d'études notamment en licence professionnelle.** Les
654 classes préparatoires doivent tenir compte de l'évolution du lycée (structure et
655 programmes). Elles doivent accueillir davantage de jeunes de milieu populaire [16], ce
656 qui passe par la consolidation des classes de proximité existantes. Le SNES demande
657 l'harmonisation sur le territoire des conditions d'enseignement (effectifs par classe,
658 options, filières). Il s'interroge sur les classes préparatoires mixtes implantées à
659 l'Université, en particulier celles qui ne correspondent à aucune innovation pédagogique.

660 Le lycée doit s'ouvrir davantage notamment en accueillant des manifestations culturelles
661 et de formation. Les adultes doivent pouvoir y trouver des solutions à leur demande de
662 formation continue dans le cadre du service public dans des GRETA relancés.

663 ◦ **2.3.3 Contenus au lycée**

664 Les différentes disciplines des lycées généraux et technologiques doivent permettre à
665 chaque élève de construire une appréhension globale du monde qui l'entoure et des
666 controverses qui le traversent [17], de développer ses connaissances, son esprit critique
667 et son pouvoir d'agir. Pour cela, les programmes doivent être construits en cohérence au
668 sein de chaque série, afin de permettre aux enseignants des différentes disciplines de
669 croiser les regards sur des objets d'étude partagés. Ainsi l'ensemble des jeunes
670 s'emparera-t-il de la culture commune quels que soient les parcours empruntés.

671 En particulier, le SNES demande un travail approfondi sur les disciplines technologiques,
672 sur leur place, leurs contenus et les démarches pédagogiques spécifiques en Seconde, et
673 dans les séries technologiques ou générales. ~~Concernant les disciplines générales, faut-il~~
674 ~~proposer, par exemple, que tous les élèves poursuivent les mathématiques jusqu'en~~
675 ~~Première et l'histoire-géographie jusqu'en Terminale, quelle que soit leur série ?~~

676 Mettre en place des pédagogies variées et différenciées, et travailler avec les élèves en
677 explicitant les attentes intellectuelles – indispensable pour la démocratisation –, nécessite
678 des temps de travail avec des effectifs de moins de 20 élèves [18]. Dans toutes les voies
679 et à tous les niveaux, toutes les disciplines doivent en bénéficier.

680 Le baccalauréat [19] est la garantie d'objectifs communs et de l'égalité de traitement des
681 élèves sur tout le territoire : les épreuves doivent être réfléchies globalement dans

682 chaque série, de façon à se compléter et à évaluer toutes les facettes des apprentissages.
683 Ces épreuves doivent rester nationales et terminales, notamment les oraux de langues
684 vivantes.

685 ◦ **2.3.4 Parcours de formation au lycée**

686 La réussite des jeunes au lycée et la prévention du décrochage scolaire supposent que les
687 élèves soient en capacité de donner du sens à leur formation et de se projeter dans un
688 avenir suffisamment ouvert. Leur projet d'orientation se construit progressivement,
689 accompagné par les équipes pluri-professionnelles et suivi individuellement par le
690 conseiller d'orientation psychologue. Le lycéen acquiert ainsi peu à peu son autonomie. Le
691 tutorat par des enseignants non formés ou des CPE n'est pas la solution.

692 L'implication de l'équipe pédagogique et pluri-professionnelle afin de mener l'élève jusqu'à
693 une qualification de niveau minimum IV (baccalauréat) est fondamentale. L'école ne peut
694 se contenter du repérage des élèves décrocheurs. Elle doit aussi analyser les besoins et
695 mettre en œuvre des dispositifs permettant aux élèves de rejoindre les formations
696 qualifiantes de leur choix. Les personnels permanents de la MGI sur le terrain ~~peuvent~~
697 **doivent** être ~~associés à cette démarche~~ **des partenaires privilégiés afin de travailler**
698 **en équipes pluridisciplinaires. Leur statut doit être pérennisé.** Le fonctionnement
699 des plates-formes d'appui aux décrocheurs [20] doit être revu. En particulier il ne doit pas
700 y avoir communication de données personnelles concernant les jeunes et leurs familles à
701 des organismes extérieurs à l'Éducation nationale.

702 Les lycéens ont le droit de se tromper et de changer d'orientation : les passerelles [21]
703 doivent pouvoir être empruntées ; **celles proposées aujourd'hui, sans moyens**
704 **spécifiques alloués, sont inacceptables.**

705 • **2.4 Les poursuites de formation et la ftlv**

706 L'offre de Formation Continue des Adultes du service public d'Éducation nationale, s'est
707 développée depuis 1973 par le biais du réseau des GRETA. Véritable service public de
708 formation continue, intégré dans une démarche de formation tout au long de la vie, le
709 réseau des GRETA est garant d'une offre de formation de proximité très diversifiée dans
710 un but d'éducation permanente ou de formation professionnelle continue. Pour ce service
711 public, le SNES exige une déclinaison en établissements publics locaux, avec conseil
712 d'administration où siègent des délégués des personnels et des représentants des
713 organisations syndicales représentatives. Ce conseil définirait la politique de
714 l'établissement dans le cadre d'un pilotage national à déclinaison régionale, ceci en
715 synergie avec la formation initiale professionnelle des jeunes.

716 Ce réseau devrait être en première ligne pour permettre aux jeunes sortis du système
717 d'éducation sans qualification d'acquérir un premier niveau de qualification, mais ce ne
718 peut être qu'un palliatif nécessaire compte tenu des difficultés inhérentes à la politique
719 actuelle en matière d'éducation.

720

721 **3 . MÉTIERS DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION**

722 Les défis à relever pour permettre une réelle démocratisation du secondaire, la réussite
723 de tous les élèves, interrogent fortement les métiers de l'EN aujourd'hui. Les enseignants
724 modifient leurs pratiques et font évoluer leur métier, par essais, tâtonnements, ils
725 ajustent en permanence leur enseignement, jonglant entre la prescription et la réalité du
726 terrain, afin de tenir coûte que coûte la qualité du travail.

727 Face à l'incertitude, ils ont besoin de sortir de leur isolement, et ~~le collectif de travail~~ **le**
728 **travail collectif, en équipe**, s'avère une nécessité pour garantir la liberté pédagogique
729 et l'expertise enseignante face aux attaques diverses et aux remises en cause de leur
730 expertise professionnelle. D'autre part, la réflexion sur les pratiques doit pouvoir se faire
731 en s'appuyant sur une recherche en pédagogie et didactique qui soit réellement
732 indépendante, ce qui signifie que l'Institut Français de l'Éducation (IFE ex INRP) doit
733 pouvoir mener ses travaux en dehors de toute pression politique, et de manière
734 autonome vis-à-vis de la DGESCO.

735 Les enseignants et CPE doivent pouvoir bénéficier d'une reconnaissance d'un temps de
736 travail collectif, au-delà même des tâches de concertation nécessaires. Afin de rester
737 concepteurs de leur métier, ils doivent pouvoir se réunir entre pairs pour parler de leur
738 travail, confronter leurs pratiques et débattre ensemble des dilemmes de métier qui sont
739 au cœur de leur activité. Les conditions doivent être réunies pour que ce type de **travail**
740 collectif puisse exister [22], sans jugement de valeur ni présence de la hiérarchie, **et à**
741 **l'initiative des seules équipes. C'est de temps que les collègues ont besoin, pas**
742 **de superstructure.**

743 Le développement des TICE, s'il peut faciliter certains aspects du travail, tend aussi à
744 isoler les personnels en les assignant trop souvent devant leur écran, augmentant leur
745 temps de travail en dehors des cours. Il peut tendre aussi à esquiver la relation « en
746 présentiel » entre parents et personnels, ou court-circuiter la relation pédagogique,
747 notamment concernant les résultats aux évaluations, entre élèves et enseignants.

748 Les réformes récentes tendent à brouiller les spécificités professionnelles et à faire de
749 l'enseignant, surtout le professeur principal, une sorte de personnel « multitâches » à
750 même de s'occuper de l'orientation, du suivi éducatif global. Or la qualité du travail
751 éducatif envers les élèves s'appuie au contraire sur l'articulation du travail des équipes
752 pluri-professionnelles. La qualification de psychologue des CO-Psy est sans cesse remise
753 en cause, pourtant elle est un atout pour l'institution scolaire sur un triple plan :

- 754 • pour l'élève d'abord dont la problématique de choix d'orientation est replacée dans le
755 cours de son développement psychologique et social avec le souci de son
756 émancipation et de son accès à l'autonomie ;
- 757 • pour les enseignants qui doivent pouvoir s'appuyer sur l'éclairage des CO-Psy en
758 psychologie de l'adolescence et de l'éducation pour mieux identifier les difficultés des
759 élèves et des groupes, et travailler en complémentarité la question de l'orientation ;
- 760 • pour l'institution qui dispose de personnes capables de s'appuyer sur la question de
761 l'avenir à l'adolescence pour en faire un levier d'élévation du niveau d'aspiration, et de
762 prévention du décrochage.

763 Le SNES demande une modification de la loi sur la formation et l'orientation tout au long
764 de la vie et du cahier des charges de labellisation qui impose aux CO-Psy un autre
765 référentiel métier et d'autres lieux d'exercice que les CIO et les établissements.

766 Or cette palette de compétences est non seulement utilisée a minima du fait des effectifs
767 mais risque d'être détournée au profit d'autres publics et d'autres structures de l'EN.

768 Le savoir-faire des CPE est d'abord relationnel, il s'inscrit dans le travail de l'équipe
769 pédagogique et éducative. Le suivi individualisé des élèves, l'écoute et les liens avec les
770 familles permettent des régulations et des médiations qui ré-instituent la relation scolaire
771 là où elle est contestée, notamment la dimension collective de l'enseignement. Leur rôle
772 ne peut être réduit à une fonction répressive mais s'articule à la prise en charge

773 mutualisée des fonctions de vigilance et de contrôle [23].

774 CPE, enseignants, CO-Psy interviennent ainsi, chacun avec leur spécificité, de manière
775 complémentaire pour trouver les solutions adaptées aux difficultés des élèves et
776 promouvoir leur réussite. Cela nécessite que soit reconnu un temps de concertation entre
777 ces différents métiers.

778 -----

779 [1] Tableau chômage des jeunes/niveau de qualification.

780 [2] Impact de la formation sur la croissance.

781 [3] OCDE : Évolution du taux de scolarisation des jeunes

782 [4] Mandat de congrès sur la culture commune : Le Mans, Clermont, Perpignan

783 [5] Non pas selon la définition de la Commission européenne, mais au sens de « savoir en
784 action »

785 [6] [l'appel du colloque collègue](#)

786 [7] Voir nos mandats sur l'interdisciplinarité qui restent valides.

787 [8] Voir nos mandats sur l'histoire des arts qui restent valides

788 [9] Scolarité obligatoire à 18 ans : Clermont-Ferrand 2007

789 [10] Assortie de passerelles, voir 2.3.4 11

790 [11] Construction en voies et séries sur des champs de métiers, de technologies ou de
791 disciplines : Perpignan 2009

792 [12] Construction de la Seconde de détermination : Perpignan

793 [13] Construction en voies et séries sur des champs de métiers, de technologies ou de
794 disciplines : Perpignan 2009

795 [14] Là se situe le débat : quelle part aux disciplines déjà connues des élèves ? Faut-il
796 réduire la part des disciplines du collège, de façon à permettre une imprégnation
797 suffisante des nouvelles disciplines (particulièrement technologiques) sans pour autant
798 alourdir de trop l'horaire élève ?

799 [15] Communication, gestion de la culture en série L, spécialisation scientifique accrue en
800 série S : Perpignan 2009

801 [16] Ouverture et consolidation des prépas de proximité : Le Mans 2005

802 [17] Culture commune et programmes du lycée : Perpignan 2009

803 [18] Effectifs des classes (dans un premier temps, maximum de 25 élèves par classe en
804 Seconde, et 30 dans le cycle terminal) : Perpignan 2009

805 [19] Baccalauréat et entrée dans le supérieur, refus du CCF : Strasbourg 2001, Le Mans
806 2005, Clermont-Ferrand 2007

807 [20] Voir <http://www.snes.edu/-Mission-generale-d-insertion-MGI-.html>

808 [21] Passerelles : Perpignan 2009

809 [22] Mandats de Perpignan 2.4.2.2 sur le forfait de 2 heures hebdo pour travail en équipe

810 [23] Mandats de Perpignan

811

812

813

Votes : -pour : 62 -contre : 2 -Abst : 4 -Nppv : 0

814